



Détermination de l'échelon salariale

Lorsque vous êtes embauché(e) pour la toute première fois au CSSP, l'employeur doit déterminer votre échelon salarial selon la classe d'emplois pour laquelle vous avez été engagé(e), selon votre expérience et selon votre scolarité (article 6-2.01). Il est donc très important de faire parvenir TOUS les documents à cet effet au service des ressources humaines dans les 30 jours suivant votre embauche : attestations d'expérience de travail chez d'autres employeurs, diplômes et relevés de notes, etc. Sachez que toute expérience et toute scolarité additionnelle en plus de ce qui est requis au Plan de classification, qui est en lien avec la classe d'emplois, vous permet d'obtenir des échelons supplémentaires.

On n'est jamais mieux servi que par soi-même

Lorsque l'on est un(e) nouvel(le) employé(e), nous avons évidemment besoin de nos collègues pour nous y retrouver, et heureusement qu'ils sont là pour nous! Mais, plutôt que de laisser un collègue envoyer vos documents à votre place, demandez plutôt à cette personne de vous montrer comment numériser un document sur le photocopieur, demandez le nom et l'adresse courriel de la personne-ressource à qui vous devez faire parvenir vos documents et faites-le vous-même. Souvent, la personne qui vous propose d'envoyer vos documents à votre place a déjà une liste de tâches assez bien remplie. Nous vous conseillons d'envoyer vos propres documents et de faire un suivi par courriel. Ça facilite les démarches en cas de pépin.

Qui est votre délégué ?

La personne déléguée est une référence, un guide, un soutien. C'est grâce à son implication que les membres du soutien se sentent en confiance, qu'ils savent que leurs droits seront respectés et que quelqu'un s'occupera de leurs préoccupations. Il s'agit d'un rôle important.

La personne déléguée reçoit des formations et elle assiste aux assemblées, mais, bien entendu, elle ne peut pas répondre à toutes vos questions ni régler tous vos problèmes. C'est une personne-ressource vers qui vous tourner lorsque quelque chose ne va pas dans le milieu : elle sait à qui s'adresser et elle vous accompagnera dans vos démarches.

L'implication des délégués est le carburant dont le Syndicat a besoin pour bien vous représenter.

Vous songez à vous impliquer et à devenir délégué? Si vous hésitez encore, vous pouvez communiquer avec moi. Je vous expliquerai plus en profondeur en quoi

consistera votre rôle et comment nous pourrions vous épauler.

IMPORTANT : Lorsque vous aurez élu un délégué dans votre école ou dans votre centre, cette personne devra s'inscrire à syndicatdechamplain.com, sous l'onglet « Inscriptions ». Si vous avez de la difficulté à le faire, communiquez avec Caroline Arseneault au 450 462-2581.

La personne déléguée n'est pas seule

Au Syndicat de Champlain, deux conseillères sont dédiées aux membres du personnel de soutien. Mariève Charest répond aux membres du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire et Julie Larochelle répond, pour sa part, aux questionnements des membres des services de garde, des surveillants des dîneurs et des aides généraux de cuisine couverts par le chapitre 10.

N'hésitez surtout pas à communiquer avec elles.

Guyline Bachand

Partager un local, c'est possible !

Si nous vivions dans un monde idéal, favoriser un partage des locaux harmonieux tout le personnel aurait son espace à lui pour travailler.

L'écrire comme ça peut sembler bizarre, mais c'est effectivement le souhait de plusieurs membres du personnel de soutien que d'avoir son propre espace de travail.

Pouvoir commencer un projet, le laisser en place et le reprendre le lendemain peut sembler évident pour plusieurs, mais pour une grande majorité d'éducatrices en service de garde, ça tient plus du rêve que de la réalité.

Cette problématique de manque de locaux est présente depuis de nombreuses années. C'est d'ailleurs pour tenter d'améliorer la situation de nos membres « sans domicile fixe » qu'un comité formé de personnes déléguées du secteur des services de garde auquel se sont joints des enseignants a produit un canevas de protocole.

Le but du canevas de protocole est de favoriser les discussions dans les milieux. Le comité a cherché à prévoir les points sur lesquels une équipe doit réfléchir afin de

favoriser un partage des locaux harmonieux. Évidemment, tout ce qui est dans le canevas est présenté à titre de suggestion mais, selon nous, chaque point a son importance et devrait être considéré. Ce projet a été conçu dans l'intention de faciliter la démarche vers un protocole commun d'utilisation des locaux.

Plus la démarche sera commune, plus le protocole établi correspondra aux besoins de chacun des intervenants. Il est important de se rappeler qu'en discutant ensemble, on en apprend davantage sur la réalité de l'autre et qu'ainsi on peut avancer vers des objectifs communs.

Cet outil peut être utilisé par tout intervenant du milieu scolaire : Personnel de soutien, enseignants, professionnels, directions, finalement, par toute personne ayant à partager un local. Vous pouvez en demander une copie en communiquant avec nous au bureau du Syndicat.



ÉLECTION DE SECTION

Conformément à la *Constitution et Règlement* du Syndicat, il y aura élection au poste suivant :

1. POSTE OUVERT (mandat de 3 ans)

- Poste n° 8 : Membre du conseil exécutif.

2. ATTRIBUTIONS

Voir le document affiché dans votre école par la personne déléguée ou responsable du courrier syndical.

3. MISE EN CANDIDATURE

- 1) Seuls les membres actifs et en règle du Syndicat peuvent se présenter à un poste éligible au sein du Syndicat (article 50).
- 2) La période de mise en candidature est du **8 septembre au 7 octobre 2021**.
- 3) Les formulaires de mise en candidature sont disponibles auprès de votre personne déléguée ou sur le site web du Syndicat et devront être retournés dûment remplis à Caroline Arsenault en format numérisé à l'adresse suivante : carseault@syndicatdechamplain.com, au plus tard le **7 octobre 2021 à 16 h**. Un accusé de réception vous sera transmis.

4. MODALITÉS D'ÉLECTION

- 1) À la suite de la clôture de la période de mise en candidature, la présidente ou le président du comité d'élection diffusera dans tous les établissements et à tous les

membres, en utilisant un des moyens de communication que possède le Syndicat, les informations suivantes :

- la liste des candidates et candidats ;
- la proclamation de l'élection de la seule candidate ou du seul candidat proposé à un poste ;
- la proclamation d'une nouvelle mise en candidature au poste où aucune candidate ou aucun candidat n'a été proposé selon les délais de clôture prévus et annoncés par le comité.

- 2) S'il y a élection, celle-ci se tiendra par scrutin secret ou vote électronique selon la situation à l'assemblée générale prévue à cette fin, le **mardi 19 octobre 2021 à 19 h 30**.

5. COMITÉ D'ÉLECTION

Les membres du comité d'élection de la section soutien des Patriotes sont :

- Karine Lee, école de la Mosaïque
→ karinejlee@gmail.com
- Sarah Alfaro, école de la Chanterelle
→ samourai1978@videotron.ca
- Sybelle Poirier, école secondaire De Mortagne,
→ syb.pois@yahoo.ca

Karine Lee

Présidente du comité d'élection

Journée nationale du personnel de soutien scolaire



Pour souligner la **fête du personnel de soutien**, nous vous invitons à participer à une activité familiale. Après le tourbillon de la rentrée, quoi de mieux que de s'offrir du bon temps en famille!

Nous vous attendons le samedi 25 septembre (remis le 26 septembre en cas de pluie.)

**Au Pavillon de la pomme
1130, boul. Sir Wilfrid-Laurier
Mont-Saint-Hilaire**

Nous serons présents sur place de 9 h 30 à 11 h 30 pour la distribution des sacs de pommes. Chaque membre inscrit à

l'activité recevra 1 sac de 18 lb. Les chiens en laisse sont autorisés dans un secteur spécifique du verger seulement. Vous n'aurez donc pas accès à tout le verger si toutou participe à l'activité.

Pour de plus amples détails sur le verger et si vous désirez connaître les variétés de pommes offertes, consultez le site Internet : www.pavillondelapomme.com

Pour participer, rien de plus simple, il vous suffit de remplir le formulaire prévu à cet effet à syndicatchamplain.com, dans l'onglet « Inscriptions », au plus tard le jeudi 23 septembre.



UNE VIRÉE AUX POMMES EN FAMILLE

FÊTE DU PERSONNEL DE SOUTIEN SCOLAIRE | 25 SEPTEMBRE 2021



Info-Soutien
tél. : 450-462-2581 / 1-800-361-5101
télécop. : 450-462-4534

syndicatchamplain.com

Les articles non signés sont de Guyline Bachand